

L'ACHETEUR PUBLIC 2019

Jeudi 13 et vendredi 14 juin 2019

AUDITORIUM DE LA BRED

18 QUAI DE LA RAPEE – 75012 PARIS

8 h30 Accueil des participants

9 H 00 - Ouverture par Jean Marc PEYRICAL, *Président de l'APASP*

Jeudi 13 JUIN de 9 h à 11 h 00

L'ACHETEUR PUBLIC ENTRE DILIGENCE ET PERFORMANCE

I – Introduction : *L'acheteur public pris en tenaille entre liberté et responsabilité*

Par Guillaume DELALOY – Chef du bureau de la réglementation – DAJ Ministère de l'économie et des Finances

II – Qu'est-ce qu'un acheteur diligent ? *La diligence vue par le juge pénal*

10h 30 – Pause

10 h 45 reprise des conférences

A – L'acheteur performant au service de la stratégie publique :

Animation Yann BARANGER *Directeur régional Pôle juridique achats marchés publics CCI Normandie – Administrateur APASP*

- **Enjeux sociétaux et environnementaux**
Intervention sur les PME
Intervention sur les achats responsables
- **Enjeux économiques de la performance achat**
Gestion de la performance fournisseur
La négociation en pratique

12 h 30 – Déjeuner

14 h 00 - reprise des conférences

B – Repenser l'organisation achat et le profil et missions de l'acheteur

Animation Sébastien TAUPIAC – Directeur santé UGAP – Administrateur APASP

- **Quelle organisation de service optimale ?**
Faut-il maintenir la distinction entre direction/services achats et juridiques voire marchés publics ? N'y a-t-il pas une nécessaire perméabilité ?
- **Quel profil de l'acheteur public en 2019 ?**
Quelles missions ? Rôle de l'acheteur vis-à-vis de l'exécution des contrats ? Quelle frontière entre acheteur public/ acheteur privé ? L'acheteur public performant en 2019 est-il un acheteur du secteur privé, un chargé de marchés publics dont les missions ont évolué ou ce débat est-il dépassé ?

III – Massification et mutualisation des achats : une réponse économique mais quelle compatibilité avec les circuits courts, l'accès des PME et l'achat local ?

Fin de la 1^{ère} journée à 17 h 00

Vendredi 14 JUIN de 9 h à 13 h 00

L'ACHETEUR PUBLIC ENTRE PROBITE ET IMPARTIALITE

IV – De la probité: une traduction uniquement pénale ?

- A – probité et impartialité : le cadre fixé par le juge administratif**
- B – probité et délits : l'éclairage strict du juge pénal**

V - La compliance : un nouvel enjeu majeur en achat public
Par Guillaume MALESPINE - UGAP

VI - Table ronde : comment éviter les situations de conflit d'intérêt ?
Animation Jean Marc PEYRICAL

Conclusion L'acheteur public doit-il être un Eliot Ness des temps modernes
Jean Marc PEYRICAL

Fin de la matinée 13 h 00